

Classe à Horaires Aménagés

Arts plastiques

2023/2024



Attention, les élèves ne peuvent candidater que sur deux dispositifs, et doivent classer leurs vœux sur ce dossier (page suivante) selon leur souhait

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Classe Actuelle Ecole/Collège Actuel(le)

Nom du père : Prénom : Tél :

Nom de la mère : Prénom : Tél :

Adresse postale de l'élève :

.....

Courriel obligatoire et valide :

Recrutement en Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques

Dossier inscription – Rentrée 2023

Votre enfant souhaite intégrer une **classe à horaires aménagés Arts plastiques** :

En quoi cela consiste-t-il ?

Les élèves bénéficient de 2h00 d'atelier hebdomadaires durant lesquelles ils expérimenteront différentes techniques, le travail seul et en groupe, ainsi que la collaboration avec un artiste diplômé des Beaux-Arts. Ils seront aussi amenés à visiter des lieux artistiques (musées, expos...). Enfin, ils participeront de façon active à l'exposition de leurs travaux en fin d'année scolaire.

Comment intégrer la classe ?

Les élèves désireux d'intégrer la classe arts plastiques doivent **retourner cette fiche mardi 2 mai 2023 au plus tard**, par mail : ce.0332768e@ac-bordeaux.fr ou par courrier au : Collège Aliénor d'Aquitaine 16 Rue Dom Devienne, 33800 Bordeaux.

Les élèves n'ayant pas déposé de dossier peuvent tout de même participer au test et s'inscrire à ce moment-là.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 6 avril 2023 à 17h45 au collège.

Nous recherchons des élèves qui sont particulièrement intéressés par la pratique des arts plastiques et par la culture artistique. Ils doivent être assidus, motivés et aptes à se concentrer afin d'explorer les différents domaines de la matière.

Le test de recrutement aura lieu le mercredi 3 mai de 13h à 16h au collège.

Le matériel pour le test : une trousse d'écolier avec colle, ciseaux et quelques pinceaux. Les élèves auront à répondre aux propositions des enseignantes en faisant preuve de réflexion, d'écoute et de création.

Si l'élève postule à plusieurs dispositifs (théâtre, arts plastiques, musique, danse, football ou basketball), veuillez indiquer l'ordre de préférence (obligatoire - pour rappel, 2 inscriptions au maximum)

1/

2/.....

Attention ! Si l'élève est admis dans les deux dispositifs sur lesquels il a postulé, l'ordre de référence vaut choix définitif. S'il ne dépend pas du secteur, la réussite au test ne peut garantir l'affectation de votre enfant au collège.

L'engagement dans une classe à horaires aménagés vaut pour les 4 années du collège.

Les résultats du test seront communiqués après la commission d'admission, soit courant mai 2023.

Signature des parents

Signature de l'élève